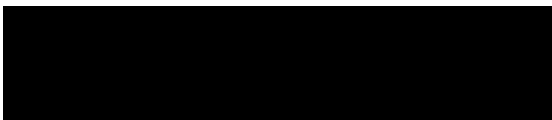


PAR COURRIEL

Québec, le 22 août 2024



**Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 2024-2025.234**



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 juillet dernier, dans laquelle vous demandez de recevoir les renseignements que vous décrivez comme suit :

« [...] J'aimerais obtenir les informations suivantes:

- Combien de personnes ont appliqué pour devenir une famille d'accueil depuis 2019? J'apprécierais obtenir l'information par région administrative et par année.
- De ce nombre, combien d'applications ont été exclues du processus?
- Quelles raisons expliquent que ces familles n'aient pas été retenues?
- Combien existe-t-il de familles d'accueil à l'échelle du Québec actuellement?
- J'apprécierais obtenir l'information par région administrative. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les données en lien avec le nombre de ressources de type familiales au Québec en date du 31 mars 2024 par région, et ce, pour tous les programmes confondus.

... 2

Concernent les autres renseignements visés par votre demande, ils relèvent davantage de la compétence des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS et CIUSSS).

Vous trouverez sous l'onglet 2 la liste des coordonnées des établissements vous permettant de transmettre votre requête.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2